

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/08/2018	20/08/18	018-007031

1. Intitulé du projet

Projet de construction de la résidence HARROBIA comprenant 93 logements sociaux - Commune de Ciboure (64)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
37° en 2015 (aujourd'hui plus en vigueur, remplacé par la 39°)	En 2015, la rubrique 37° était concernée par la précédente demande d'examen au cas par cas. Aujourd'hui, cette rubrique est remplacée par la 39°. Toutefois, le projet est inférieur aux seuils présentés. Le projet n'est donc pas soumis à la rubrique 39.
47°	"Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare." La surface défrichée sera ici supérieure à 0,5 ha (5 598 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de création de la résidence "Harrobia" est relevé sur les parcelles cadastrales AD 521p, AD 561p et AD 485p, situées à Ciboure (64) face au lycée maritime et au collège Larzabal. L'accès au site s'effectue via l'Avenue Eugène Corre présente en limite Nord du projet. Le projet prévoit la construction d'environ 93 logements sociaux développant environ 6437 m² de surface de plancher, la réalisation d'un parc de stationnement (130 places environ) ainsi que l'aménagement des différents accès au niveau de l'Avenue précitée. Courant 2015, une demande d'examen au cas par cas a été déposée pour ce projet. Après instruction, l'autorité environnementale a statué sur le fait que le projet ne serait pas soumis à évaluation environnementale. Toutefois, un Dossier Loi sur l'Eau, une demande de défrichement ainsi qu'un dossier de dérogation pour destruction espèces protégées ont été réalisés et instruits. Après obtention des autorisations, le chantier a débuté sur site en début d'année 2018. Les conditions météorologiques rencontrées début 2018 ont entraîné des glissements de terrain mettant en péril la sécurité du personnel de chantier. Le chantier a par conséquent été stoppé. Pour des raisons de sécurité évidentes, un renforcement des talus est aujourd'hui indispensable. Ces travaux de confortement, non prévus dans la précédente demande de cas par cas, entraînent une hausse de la surface totale défrichée (> 0,5 ha), donnant lieu à une nouvelle demande d'examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de répondre à la demande d'habitat et d'assurer la création de 93 logements sociaux. La commune est en carence vis-à-vis de la loi RNU. Ce projet vise à réaliser 66 % du programme triennal soit 93 logements sociaux sur 140. L'implantation des différents bâtiments cherche à exploiter au mieux la très forte topographie du terrain d'assiette, tout en réduisant l'impact des constructions sur la masse végétale. Ainsi, il a été fait le choix de concentrer les espaces bâtis en partie basse du terrain, le long de l'Avenue Eugène Corre. Il a aussi été convenu de séquencer les bâtiments de logements en plusieurs îlots de manière à préserver des vues sur l'espace boisé entre les bâtiments et réaliser une coulée végétale entre ces blocs (cf annexes). Aussi la profondeur d'emprise diminue au fur et mesure de l'augmentation de la pente naturelle du terrain de manière à limiter au maximum les opérations de déblais. De la même manière, le parc de stationnement prend place dans la partie la plus plane du terrain. En date du présent document, les travaux ont débuté depuis fin janvier 2018. Les conditions météorologiques rencontrées jusqu'en mai 2018 (cumuls de pluviométrie très importants), ont contraint le bon déroulement des travaux. Les ruissellements ont entraîné des glissements de terrain ne permettant pas la poursuite des travaux dans des conditions de sécurité. Par conséquent, des travaux de confortement permanents s'avèrent indispensables dans le cas présent. Ces travaux, non prévus dans les dossiers initiaux, nécessitent par conséquent une mise à jour des dossiers réglementaires précédemment réalisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet se fera en suivant plusieurs étapes distinctes :

- Étape 1 : Établissement d'un périmètre de sécurité autour de l'emprise;
- Étape 2 : Défrichage;
- Étape 3 : Réalisation d'une noue au dessus du projet afin de récupérer les eaux pluviales;
- Étape 4 : Travaux de confortement et de stabilisation du terrain ;
- Étape 5 : Terrassement;
- Étape 6 : Mise en place des pieux;
- Étape 7 : Réalisation du bassin de rétention et d'un bassin provisoire pour la période de chantier;
- Étape 8 : Construction des logements;
- Étape 9 : Re-végétalisation entre les blocs de bâtiments et les espaces non construits

En date du présent document, les étapes 1 à 3 sont finalisées. L'étape 4, non envisagée initialement, est aujourd'hui prioritaire afin de permettre la reprise du chantier et son bon déroulement. Ces travaux de confortement consisteront en la création de parois cloutées, enrochement en 80/200 et enrochement bétonné.

Seuls ces travaux de confortement et de stabilisation du terrain permettront de débloquer la situation actuelle (arrêt de chantier pour des raisons de sécurité) et d'accumuler un nouveau retard dans la réalisation du chantier.

L'annexe 10 présente l'historique des instabilités de talus subies durant la phase chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation correspond aux logements au moment où l'ensemble des constructions sont réalisées.

Le projet sera constitué d'espaces privatifs, de voies publiques et d'espaces publics.

Il induira un éclairage plus important néanmoins, celui-ci sera orienté vers le sol pour limiter la pollution lumineuse.

Il entraînera aussi des émissions sonores, mais elles seront négligeables vis-à-vis des logements existants aux abords du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a d'ores-et-déjà été soumis aux procédures suivantes :

- Demande d'examen au cas par cas au titre de la rubrique 37[°] : par courrier de la DREAL en date du 16/02/15, il a été acté que le projet ne serait pas soumis à étude d'impact;
- Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques (n°64-2017-03-07-001)
- Dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées : dérogation accordée par arrêté préfectoral du 26/01/18 modifié par l'arrêté modificatif du 08/02/18.
- Permis de construire : ayant reçu un avis favorable de la DDTM par courrier du 13/01/16 puis accordé par arrêté municipal le 07/03/16

Les autorisations administratives obtenues sont présentées en Annexe 11.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	7 551 m ² environ
Surface de plancher	6 437 m ² environ
Surface des nouveaux renforcements/confortements	830 m ² environ
Surface totale défrichée	5 598 m ² environ
Largeur maximale des bâtiments	63 m
Hauteur maximale des bâtiments	27,70 m NGF

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Eugène Corre
64 500 CIBOURE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 3 ' 8 " ' 2 Lat. - 1° 6 ' 9 " ' 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Toutefois, une demande d'examen au cas par cas au titre de la rubrique 37° (aujourd'hui remplacée par la 39°) avait été déposée courant 2015. Par courrier de la DREAL en date du 16/02/15, il avait été acté que le projet ne serait pas soumis à étude d'impact. (Cf. Annexe 11)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Ciboure située sur le littoral atlantique Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ciboure est dotée d'une ZPPAUP mais l'emprise du projet n'est pas concernée par ce zonage. Source : DRAC (PIGMA) / Commune de Ciboure
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune zone humide élémentaire n'est mise en évidence au droit du projet par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Toutefois, les inventaires menés sur site avaient révélé la présence d'une zone humide dégradée (fourré de Saule) d'environ 500 m ² au droit du projet. Malgré que la surface impactée soit inférieure au seuil des 1000 m ² , la Maîtrise d'ouvrage a souhaité compenser cette zone humide détruite. Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne / ETEN Environnement

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation pour le bassin de la Nivelle approuvé le 26/03/1997 PPRn Inondation par submersion marine prescrit le 03/02/2011 et approuvé Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : BASOL/BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Agence de l'Eau Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Commune de Ciboure
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 840 m à l'Est du projet. Il s'agit du site FR7200785 "La Nivelle (Estuaire, Barthes et cours d'eau) Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé dit de "Elhorrien - Borda" est relevé à 340 m environ à l'Est du projet. Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Office de l'Habitat 64
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Office de l'Habitat 64
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite la réalisation de terrassements. Une gestion des déblais est prise en compte. Source : Office de l'Habitat 64
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Office de l'Habitat 64
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de confortement entraîneront une destruction d'environ 830 m ² supplémentaires d'habitats naturels (Chênale) soit une augmentation surfacique de seulement 12 % environ. De plus, environ 20 arbres supplémentaires (diamètre 30/40 cm) seront abattus. L'impact sur les habitats et espèces est jugé comme étant non significatif.
Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune connexion directe avec le périmètre Natura 2000. De plus, aucun habitat naturel d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire n'est impacté par le présent projet. Par conséquent, le projet n'aura aucun impact notable sur le site Natura 2000 en lui-même, ainsi que sur ses habitats et espèces. Source : ETEN Environnement

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur les autres zones sensibles. Source : ETEN Environnement
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux complémentaires de renforcement et de stabilisation des talus engendreront la destruction de 830 m ² environ de Chênaie. Environ 20 arbres de diamètre 30/40 cm seront également abattus. Source : ETEN Environnement, SOBAMAT
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DDRM 64
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est soumise aux aléas suivants: - aléa retrait-gonflement des argiles d'intensité forte - aléa sismique jugé comme étant modéré - aléa feu de forêt d'intensité faible Source : BRGM
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source : ETEN Environnement
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une légère augmentation du trafic routier sur l'Avenue Eugène Corre Source : ETEN Environnement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La création de la résidence sera source de bruit en phase chantier. Néanmoins, en phase d'exploitation, ces émissions sonores ne seront pas plus importantes que celles déjà émises par les lotissements et le lycée présents aux abords immédiats du projet. De plus, le parking souterrain a été conçu pour limiter les nuisances sonores et le bruit. Source : ETEN Environnement

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ETEN Environnement
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les fondations s'appuieront sur la mise en place de pieux pour stabiliser le sol naturel. Leur implantation entrainera de légères vibrations. Source : ETEN Environnement
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la création de zones extérieures éclairées d'une surface d'environ 900 m ² . L'éclairage sera orienté uniquement vers le sol pour réduire les pollutions lumineuses. Source : ETEN Environnement
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins de chantier émettront des rejets de gaz d'échappement dans l'air. Toutefois, ces rejets seront similaires à tout chantier et ne seront pas significatifs. Source : ETEN Environnement
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales et de ruissellement seront dirigées vers le réseau public de collecte déjà existant sur site. Au préalable, les eaux des espaces verts et toitures seront collectées et stockées au sein d'un bassin enterré d'environ 353 m ³ . Cet ouvrage sera chargé du traitement et de la rétention de ces eaux avant restitution dans le réseau public. Un fossé principal (actuellement créé) sera également chargé de collecter les eaux de ruissellement dans la partie haute du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées générées par les résidents seront directement raccordées au réseau d'assainissement collectif présent sur l'Avenue Eugène Corre. Source : ETEN Environnement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ETEN Environnement

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ETEN Environnement
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ETEN Environnement

6.2 les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre sur site depuis le démarrage du chantier amorcé début 2018 : création du fossé principal de collecte, mise en défend des arbres préservés, suivi du chantier par un écologue (ETEN Environnement), actions de lutte contre les espèces végétales invasives, ramassage des déchets, suppression du couvert végétal avant période de reproduction afin de rendre la zone inhospitalière à la faune locale, compensation de la zone humide détruite, etc...

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux de confortement supplémentaires, le Maître d'ouvrage envisage :

- d'augmenter le volume de rétention des eaux pluviales de 61,5 m³;
- de verser une indemnité (compensation financière) pour le défrichement supplémentaire de 830 m² ;
- de replanter 22 arbres supplémentaires portant le nombre total d'arbres à implanter à 35 unités;
- d'implanter 2 gîtes arboricoles supplémentaires pour les chiroptères (portant le nombre total à 4 unités) ;
- de poursuivre la mission de suivi écologique d'ETEN Environnement durant la phase chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une demande d'examen au cas par cas pour ce projet avait été déposée en 2015, au titre de la rubrique 37° (aujourd'hui remplacée par la 39°, dont le projet n'est plus soumis). La rubrique 47° n'était à l'époque pas concernée car la surface défrichée était < à 0,5 ha. Par courrier de la DREAL (16/02/15), il avait été acté que le projet ne serait pas soumis à étude d'impact. Les glissements de terrain observés sur site ont entraîné un arrêt de chantier pour des raisons de sécurité. Des travaux de confortement sont alors nécessaires/indispensables afin de poursuivre le chantier. Environ 840 m² de Chênaie (environ 20 arbres) seront détruits par ces travaux de confortement. Ceci correspond qu'à une hausse de 12 % de la surface défrichée. Au vu des enjeux écologiques relevés sur site avant travaux et la nature de ces travaux complémentaires, la réalisation d'une évaluation environnementale n'est donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
ANNEXES TRANSMISES :	PARTIES AUXQUELLES ELLES SE RATTACHENT :
Annexe 1 : CERFA n°14734	Chapitre 2
Annexe 2 : Localisation du projet	Chapitre 4.6
Annexe 3 : Photographies de l'emprise du projet (mai 2018)	Chapitres 4, 5 et 6
Annexe 4 : Plan de masse du projet actualisé	Chapitres 1, 4, 5 et 6
Annexe 5 : Plan des abords du projet	Chapitres 1, 4, 5 et 6
Annexe 6 : Localisation du projet vis-à-vis des périmètres Natura 2000	Chapitre 5
Annexe 7 : Cartographie des habitats naturels	Chapitres 1, 4, 5 et 6
Annexe 8 : Plan du défrichement	Chapitres 1, 4, 5 et 6
Annexe 9 et 10 : Informations/historique concernant l'apparition des instabilités de terrain	Chapitre 4
Annexe 11 : Arrêtés préfectoraux en vigueur pour le présent projet	Chapitres 4.4 et 4.7

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bayonne

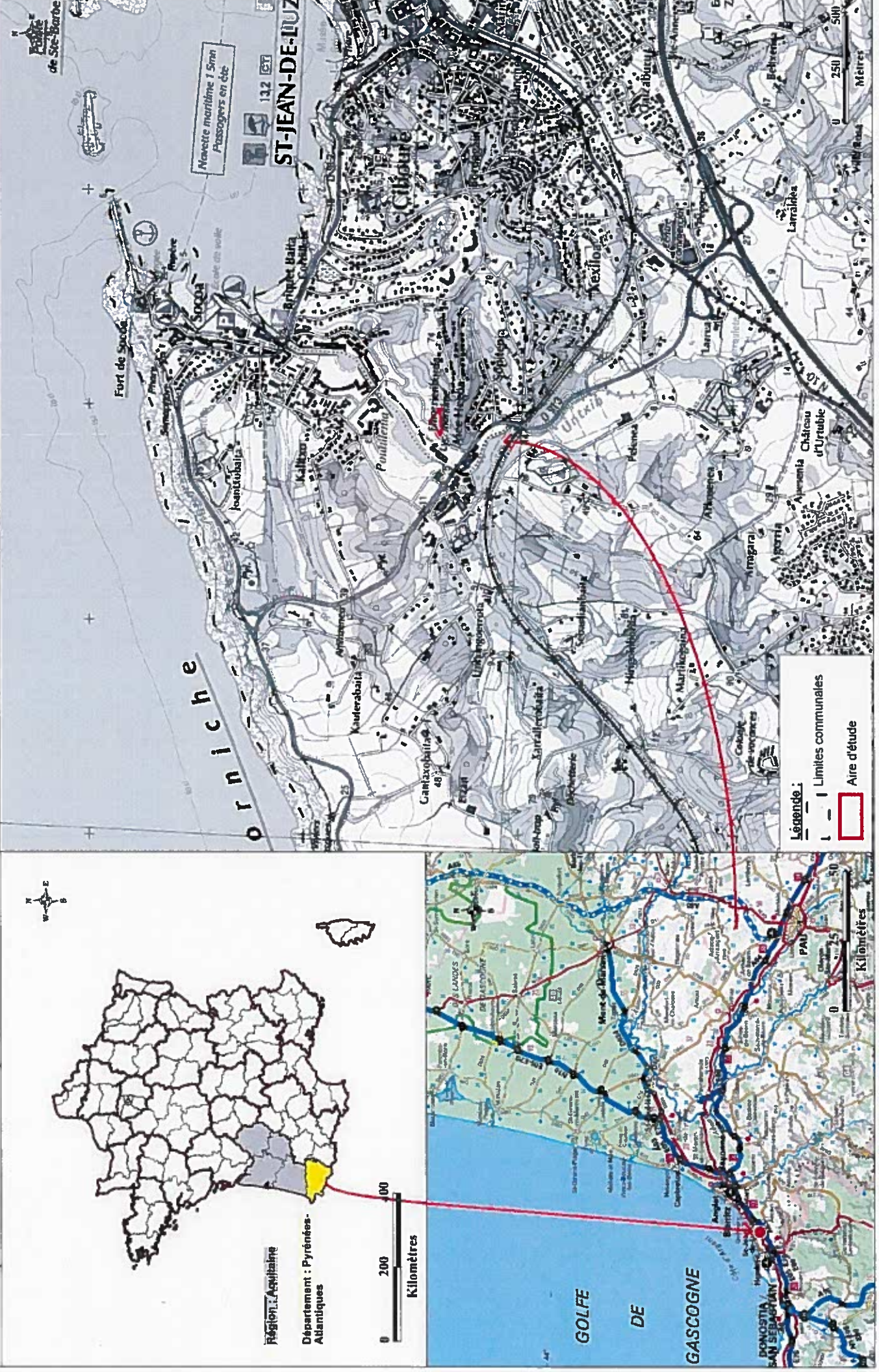
le.

3 Sept 2018

Signature



Annexe 2 : Localisation générale



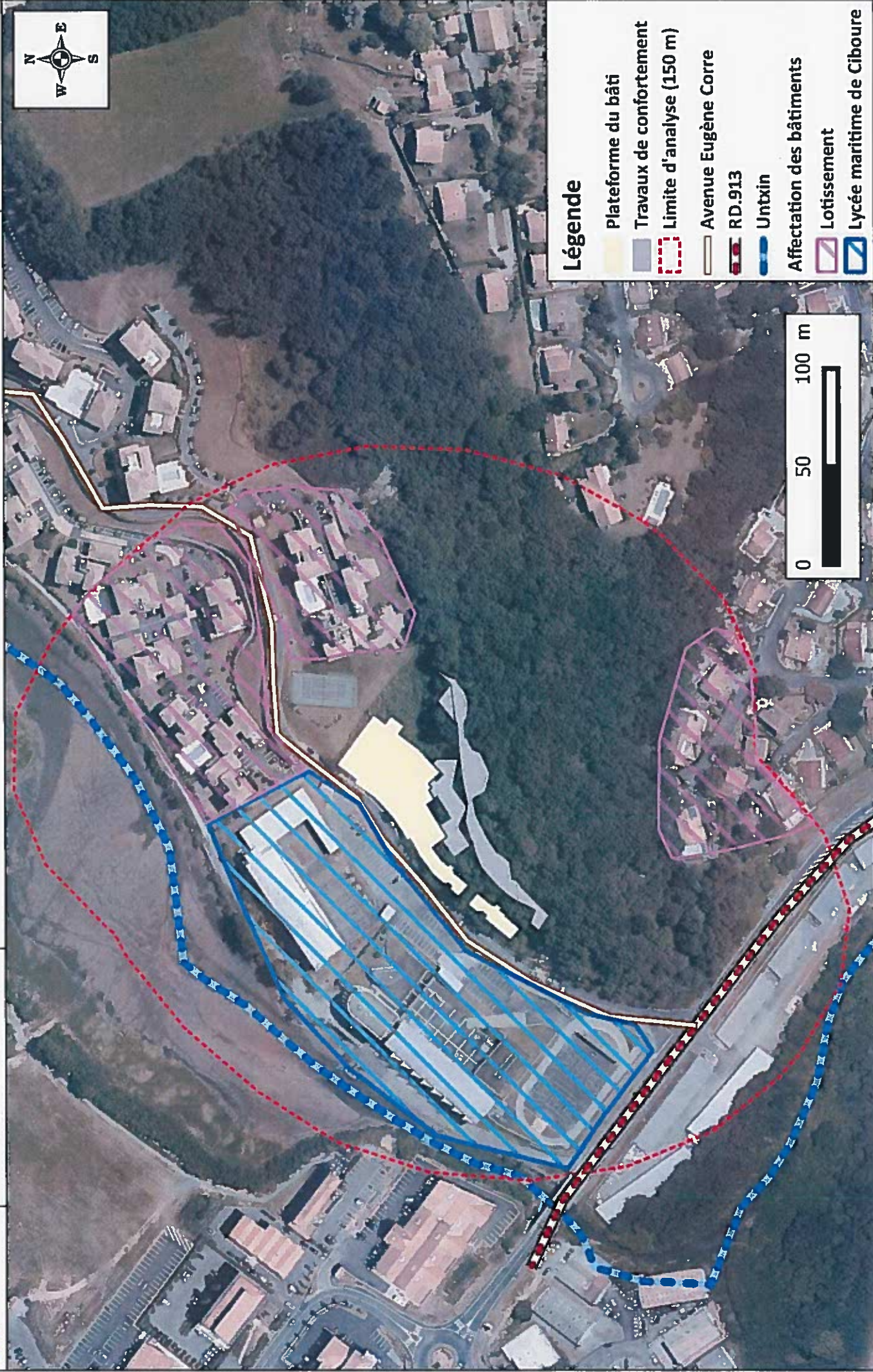
Annexe 3 : Photographie des abords du projet (Mai 2018)



Légende :

-  Emprise initiale - Propriété de l'Office 64 de l'Habitat
-  Plateforme du bâti
-  Travaux de confortement envisagés

Annexe 5 : Abords du projet

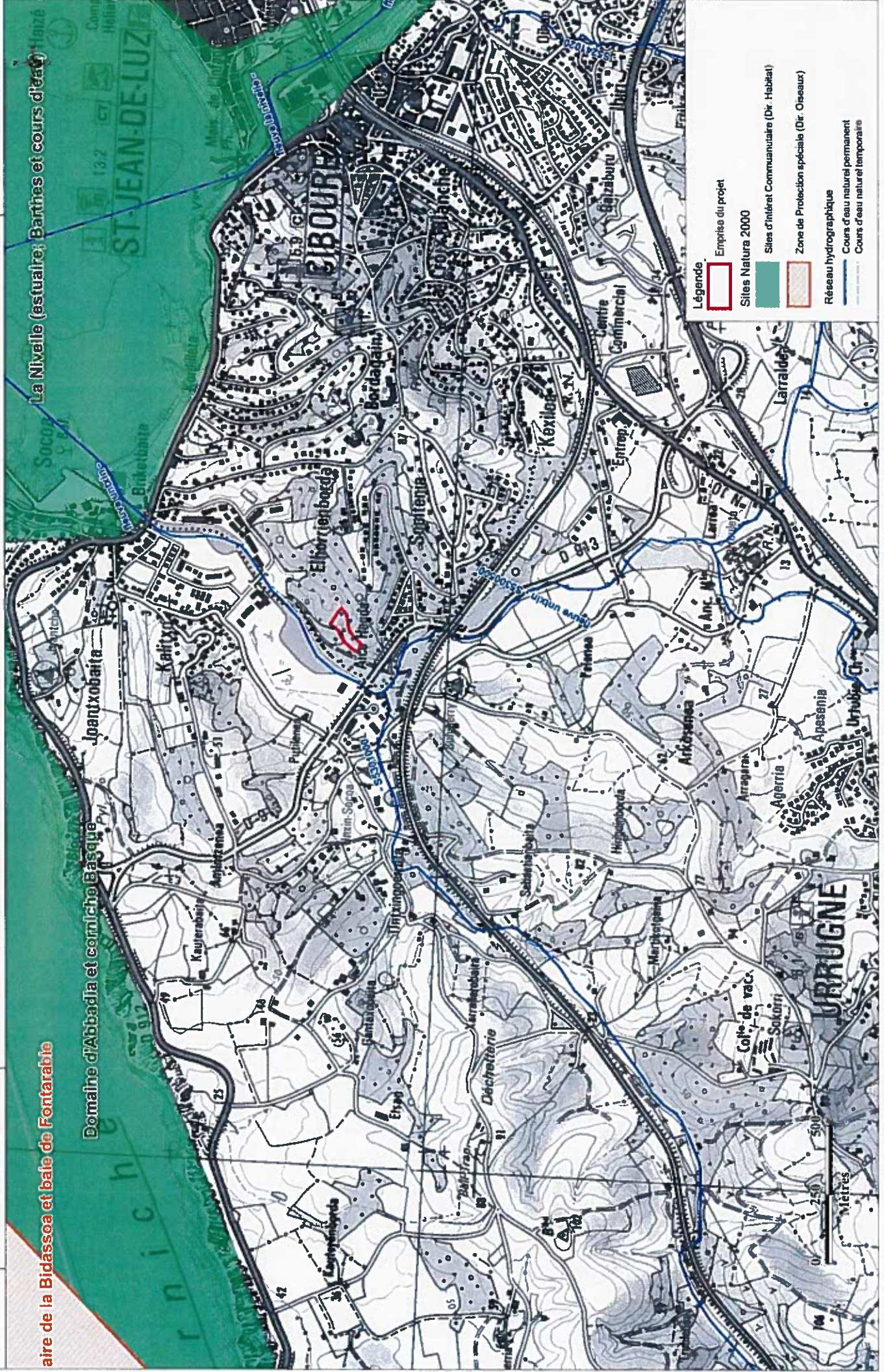


Légende

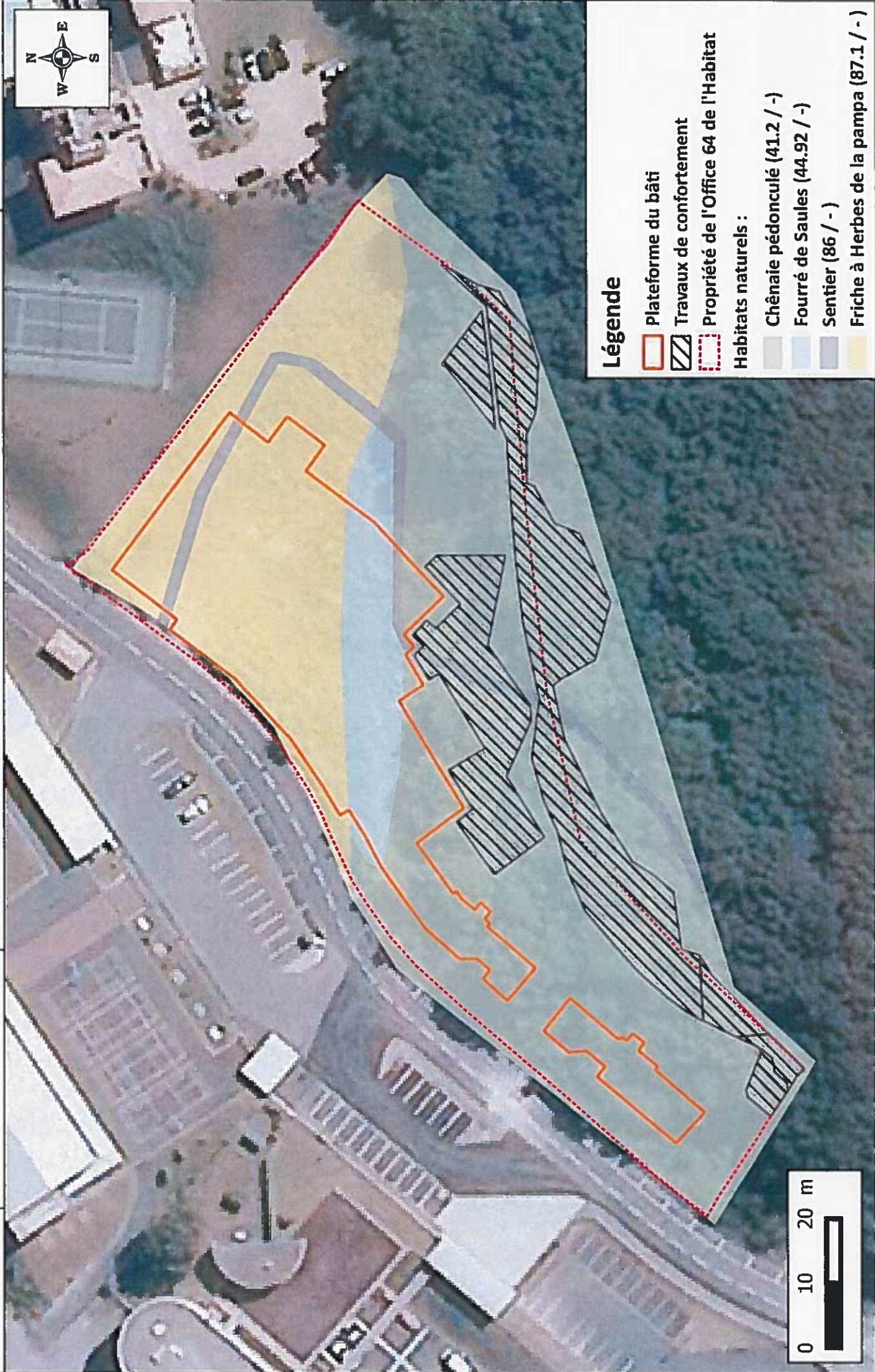
- Plateforme du bâti
- Travaux de confortement
- Limite d'analyse (150 m)
- Avenue Eugène Corre
- RD.913
- Untxin
- Affectation des bâtiments
- Lotissement
- Lycée maritime de Ciboure



Annexe 6 : Localisation du projet vis-à-vis des périmètres Natura 2000








Annexe 7 : Habitats naturels

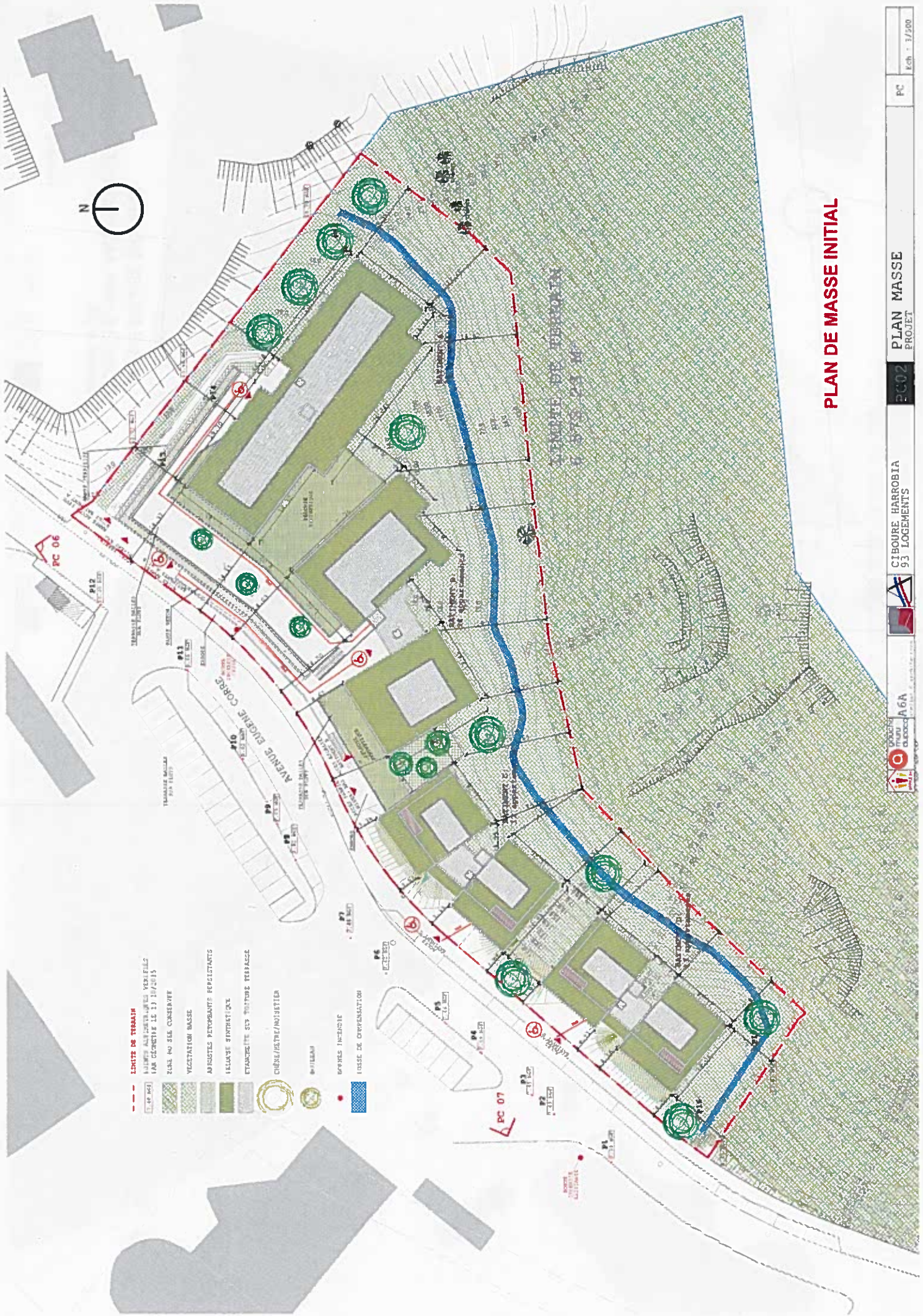


Annexe 8 : Plan du défrichage



Légende

-  Plateforme du bâti
-  Travaux de confortement
-  Propriété de l'Office 64 de l'Habitat
-  Défrichage autorisé en 2015 (4 768 m²)
-  Surface complémentaire à défricher (830 m²) faisant l'objet de la présente demande

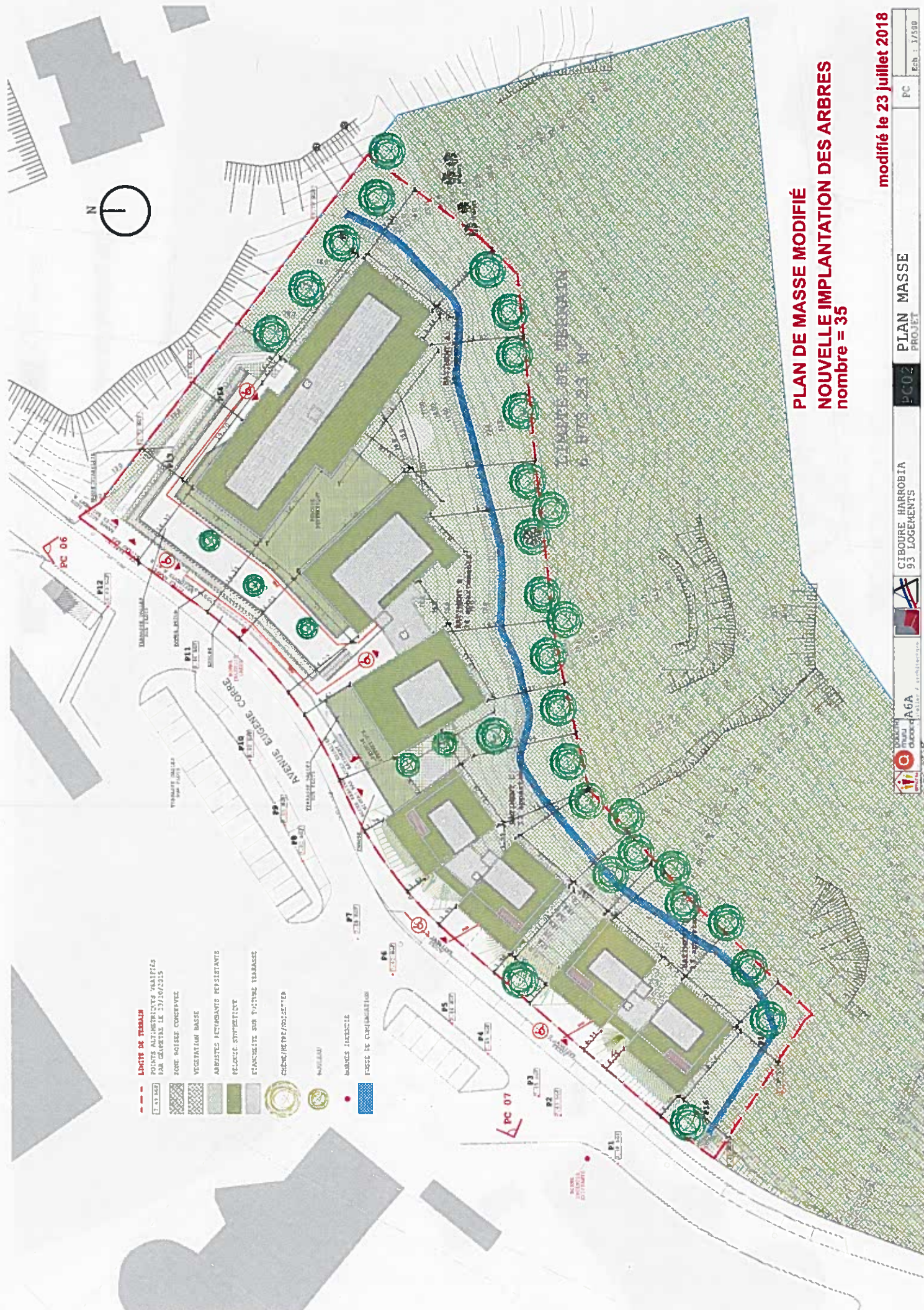


- LIMITE DE TERRAIN**
- LIGNE ALIMENTAIRE VERDIBLES PAR GENETIVE LE 17/10/2015**
- ZONE AU SIE CONSERVEE**
- VEGETATION BASSE**
- ARBUSTES RETOURNANTS PERENNANTS**
- VILLAGE SYNTHETIQUE**
- ETANCHEITE SUR TOITURE TERRASSE**
- OMBRE/RETR/NOUSETIA**
- PAVILLON**
- ESPACES INCENDIE**
- USSE DE COMPENSATION**

PLAN DE MASSE INITIAL



- LOGIS DE TRAVAIL**
- POINTE ALPHABÉTIQUES MARQUÉES PAR GRAYETS LE 23/10/2015
- ZONE NOUVE CONSERVÉE
- VEGETATION BASSE
- ARBRES ET ARBUSTES PERSISTANTS
- PELLOUCHE STÉRILITÉ
- PLANTURE SUR D'UN TRAVAIL
- CHÊNE/HÊTRE/NOÛLLETIER
- MAILLON
- BARRES HORIZONTALES
- PROSE DE CONSTRUCTION



PLAN DE MASSE MODIFIÉ
NOUVELLE IMPLANTATION DES ARBRES
 nombre = 35

modifié le 23 juillet 2018


CIBOURE HARROBIA
 93 LOGEMENTS
 PLAN MASSE
 PROJET

PC02

PC

Ech. : 1/500

**OFFICE 64 DE L'HABITAT
5 Allée Laplane
CS 88531
64185 BAYONNE CEDEX**

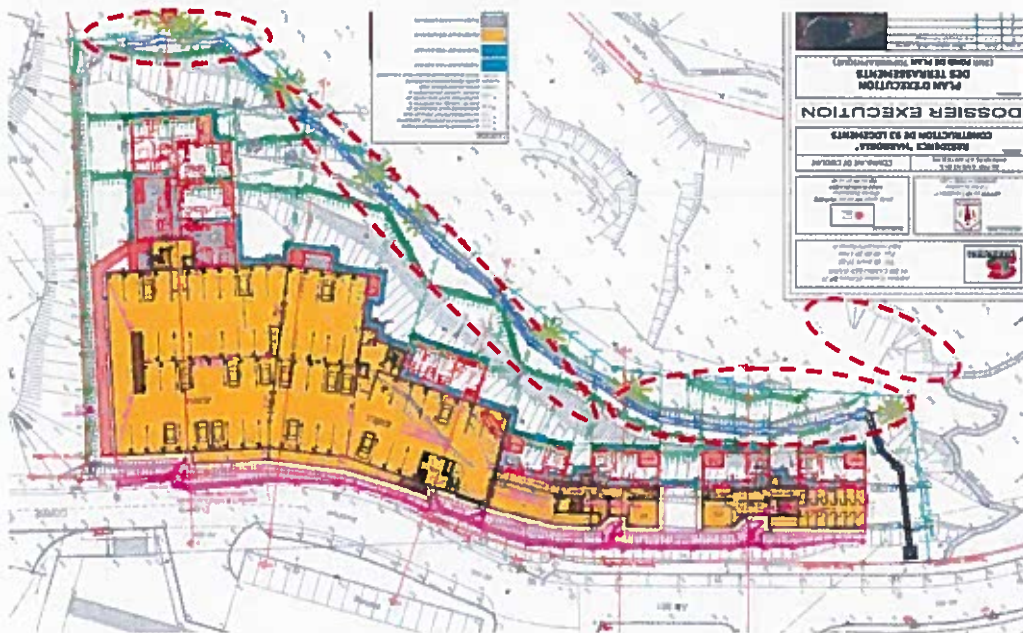
URRUGNE,
Le 18 juillet 2018

N/REF : AUR151409

Affaire : Projet de construction d'un ensemble de 92 logements " Harrobia" – CIBOURE (64)

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de notre mission de supervision géotechnique (G4) concernant les travaux de terrassement et soutènement pour le chantier ci-dessous, nous avons observé en début de chantier (débroussaillage) des instabilités en partie Sud-Est du terrain à proximité du fossé réalisé et des talus existants très raides au-delà de nos limites de propriété. Ces talus ne sont pas justifiables du point de vue géotechnique à long terme et présentent des risques d'instabilités.



Nous notons également des basculements importants de certains arbres qui présentent un risque de chute sur le personnel et le chantier.



Il est indispensable de prévoir des confortements de ces zones et un abattage de ces arbres, avant la poursuite des travaux du projet, compte tenu des conditions d'accès à ces zones. Dans le cas où les confortements ne seraient pas réalisés, des instabilités plus ou moins importantes (fonction de la hauteur de talus notamment) pourront apparaître et dont le confortement pourra être rendu impossible d'accès suite à la réalisation du projet.

Ces confortements ont été étudiés dans le cadre de l'étude géotechnique de conception phase projet AUR151409-1 du 14/06/2018. Ils consistent notamment en :

- Réduction des pentes de talus au-delà des limites de propriété avec mise en place de masque drainant au niveau du fossé ,
- Création de deux parois clouées en béton projeté ;
- Mise en place d'ancrages au niveau d'un front rocheux au Sud-Est du projet, sur le terrain de la Mairie de CIBOURE, reliés par câblages et grillages de protection
- Réalisation de masques en enrochements bétonnés

L'entreprise SOBAMAT fournira un plan d'exécution de ces ouvrages.



Compte tenu de la morphologie du terrain et des variations d'altimétrie d'un profil à l'autre et du contexte géotechnique du site, il est probable que de légères adaptations seront nécessaires, et que par conséquent le plan d'exécution proposé ne correspondra pas de manière identique aux travaux qui seront réalisés.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Adon MANO



